

L'affaire Weinstein
Prédation masculine ou tectonique des plaques

Emmanuel Désveaux

Volume 42, numéro 2-3, 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1052650ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1052650ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Désveaux, E. (2018). L'affaire Weinstein : prédation masculine ou tectonique des plaques. *Anthropologie et Sociétés*, 42(2-3), 347–359.
<https://doi.org/10.7202/1052650ar>

L'AFFAIRE WEINSTEIN

Prédation masculine ou tectonique des plaques¹

Emmanuel Désveaux



*Les femmes ont atteint la perfection
dans tous les arts où elles se sont exercées.*

L'Arioste, *Roland furieux*, XX : 1

En ces jours de février 2018, DSK (pour Dominique Strauss-Kahn) – le don Juan compulsif –, Weinstein – le maître-chanteur libidineux –, et Tariq Ramadan – le Tartufe du Coran –, composent une sorte de triade maudite aux yeux de l'opinion publique. À eux trois, ils incarnent le mal absolu. Violeurs, abuseurs, harceleurs, en un mot : prédateurs des femmes. Et mon propos n'est pas de les défendre. Il ne fait aucun doute qu'à mes yeux, ces trois personnes ont eu des comportements profondément amoraux, et, partant, répréhensibles. L'affaire Weinstein a été perçue comme la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Elle a joué un rôle de déclencheur : la parole des femmes s'est libérée. Et les accusations ont fusé de toutes parts, en particulier par le biais des réseaux sociaux, au mot d'ordre *#MeToo*, puis de façon plus agressive encore avec *#BalanceTonPorc*.

En ce moment, en France, pas un jour ne s'écoule sans que le débat ne soit relancé. À voir les derniers rebondissements, on a l'impression que cette campagne de dénonciation prend la tournure d'une folie collective. Tout récemment, le tableau de chasse de la dénonciation s'est enrichi d'un double trophée dans la catégorie *people*, l'agresseur supposé étant en effet Nicolas Hulot, personnalité très populaire, qui est devenu ministre de l'écologie du nouveau président Macron ; et la victime, pas moins qu'une petite-fille d'un ancien président de la république, à savoir Pascale Mitterrand. On exhibe une plainte pour agression sexuelle vieille de plus de dix ans, laquelle avait déjà été classée pour cause de prescription, et voilà que pointe déjà la plainte symétrique pour diffamation... Notre ministre de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, perd la boussole en disant la chose et son contraire. Un jour, elle soutient le mouvement *#BalanceTonPorc*, et le lendemain, elle s'indigne de ce que l'on accuse son collègue au gouvernement. Au sujet d'un fait divers

1. Ce texte est une version légèrement remaniée de la conférence prononcée le 14 février 2018 au Cégep de Limoilou à Québec. Je remercie vivement le professeur André Tessier qui a pris l'initiative d'organiser cette intervention. La conférence était annoncée sous le titre : «L'affaire Weinstein ou la revitalisation du mythe de la prédation masculine en Occident».

tragique (un homme a tué son épouse), elle s'empresse d'invoquer la notion de *fémicide* alors même que celle-ci n'existe pas en droit français, et que par ailleurs, en vertu de la doctrine héritée de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs, un ministre n'est pas censé commenter une affaire dont s'est saisie la justice. Les appels à la délation continuent d'affluer, dont certains prennent une tournure inquiétante. Aujourd'hui j'ai reçu un courriel circulaire provenant d'un « groupe d'étudiant(e)s de l'EHESS », l'institution à laquelle j'appartiens. Ce courriel appelle chaque étudiant ou membre du personnel à faire part de façon anonyme, sur un site dédié, de toute « expérience désagréable » à laquelle il ou elle aurait été confronté(e). Or, un tel anonymat ouvre la porte à toutes les dérives.

Tout cela prend des proportions qui apparaissent à des esprits modérés, catégorie dans laquelle je me range, largement exagérées. La féministe Caroline de Haas a fait hier une déclaration sur France-Inter, notre radio nationale. Selon elle, il y aurait 200 viols par jour en France. L'État serait complice ; les policiers ne feraient rien ; les magistrats seraient coupables de négligence et de passivité. On peut s'étonner du reste de la dernière accusation car, en France, la magistrature est devenue, en l'espace de quelques années, une profession très largement féminisée.

Cette campagne a toutefois du bon, dans la mesure où, même si on n'en partage pas les outrances, elle nous enjoint de nous poser des questions cruciales : que faut-il considérer comme étant un viol, comme relevant de l'agression sexuelle, ou comme synonyme d'harcèlement et, en miroir, comment entendre le « consentement », mot qui prolifère dans toutes bouches comme la recette-miracle, comme l'antidote absolu aux formes explicites ou sournoises de la domination masculine sur le corps – et depuis peu, à travers la notion de « charge mentale », l'esprit – de la femme ? Certes, le viol, l'agression sexuelle et le harcèlement ont des définitions juridiques claires, mais on sait bien que dans les faits, les qualifier soulève en règle générale de grandes difficultés. Il en résulte le plus souvent des situations où c'est parole contre parole. Quant au consentement, il est dépourvu de définition juridique, hormis dans le cas de la cérémonie de mariage lors de laquelle sont effectivement prononcées des paroles de consentement mutuel. La notion n'en reste pas moins très labile. Ainsi, je consens à payer mes impôts. Il n'est pas certain que j'ai vraiment envie de le faire pour autant !² Et puis, surtout, comment signifier le consentement en matière de relation sexuelle, puisque c'est de cela qu'il s'agit ? En fermant les yeux langoureusement et en entrouvrant la bouche, appel à un baiser dit profond dans le code du cinéma hollywoodien, ou en contresignant un écrit contractuel ? Il est inutile d'aller plus loin dans ces arguties. Les esprits sont tellement à vif sur tous ces thèmes que toute discussion fondée sur la raison paraît vaine dans le contexte actuel. Cela étant, l'anthropologue a le privilège de pouvoir prendre un peu de distance et de regarder ailleurs, vers d'autres cultures, ou, ce qui revient presque au même, dans le passé de sa propre culture occidentale.

2. Voir Guillaume (2012).

Le thème de la prédation masculine est un vieux thème en Occident : le Satyre, ou les Centaures, qui poursuivent de leurs ardeurs la nymphe. Pour illustrer le thème, je vous vais vous réciter la moralité de la version originale du *Petit chaperon rouge*, telle que Charles Perrault l'avait rédigée, et qui est en règle générale éludée des innombrables versions imprimées en circulation depuis que *Les contes de ma mère l'Oye* a basculé dans le genre de la littérature enfantine :

On voit ici que de jeunes enfants,
Surtout de jeunes filles
Belles, bien faites, et gentilles,
Font très mal d'écouter toute sorte de gens,
Et que ce n'est pas chose étrange,
S'il en est tant que le Loup mange.
Je dis le Loup, car tous les Loups
Ne sont pas de la même sorte ;
Il en est d'une humeur accorte,
Sans bruit, sans fiel et sans courroux,
Qui privés, complaisants et doux,
Suivent les jeunes Demoiselles
Jusque dans les maisons, jusque dans les ruelles ;
Mais hélas ! qui ne sait que ces Loups doucereux,
De tous les Loups sont les plus dangereux.

On ne peut être plus clair. Disons simplement qu'ici l'humour le dispute à l'élégance, ce qui n'est pas vraiment ce qui caractérise ni *#MeToo*, ni *#BalanceTonPorc*. Changement d'époque assurément³.

En réalité, cette figure du mâle prédateur se construit très tôt en Occident, dans le cadre d'une culture où il y a peu ou prou appropriation de la femme, qui passe des mains du père et à celles du mari. Nous avons affaire à un régime résolument patriarcal, à Athènes, à Rome, chez les anciens Hébreux, pour ne citer que les sources relativement bien documentées concernant notre propre civilisation (on sait moins de choses sur les anciens Germains). Cela étant, il ne faut pas non plus schématiser les choses à l'extrême car, dans l'Antiquité, les

3. Il est frappant de constater que le thème de la prédation masculine se combine avec les préoccupations de chaque époque. Au XVII^e siècle, il s'agit de l'honneur des jeunes femmes appartenant à la noblesse (leur virginité prémaritale). Dans les années 1920-1930, la supposée infériorité des certaines « races humaines » par rapport à d'autres était un sujet brûlant. Il était de bon ton dans les salons de discuter des pratiques anthropophages des « primitifs ». Un auteur réputé sérieux, le psychologue et pédagogue Pierre Bovet, pouvait ainsi associer instinct sexuel débridé de l'homme et cannibalisme et ce, contre toutes les évidences ethnographiques sur les sociétés exotiques traditionnelles (pourtant déjà largement disponibles à son époque), en soutenant que le « cannibale » s'attaque en priorité aux femmes et que les seins sont ses morceaux de prédilection (Bovet 1928). Tout récemment, avant la déferlante actuelle qui concerne surtout les relations professionnelles, la prédation masculine se déclinait de façon privilégiée avec l'inceste et la pédophilie.

épouses avaient des droits... en tout cas, plus que les esclaves ou leurs propres enfants. Dans l'ancien droit romain, le père dispose, en effet, du droit de vie ou de mort sur son fils (Thomas 2017), mais pas sur son épouse. Celle-ci est «protégée» en quelque sorte, en vertu du principe de l'échange matrimonial cher à Lévi-Strauss. La vie civique repose sur des familles qui sont liées entre elles par des liens matrimoniaux. Quiconque a donné en mariage sa sœur à autrui s'attend à ce qu'il la traite correctement, car il a reçu de cet autrui (ou d'un autre équivalent) une sœur devenue son épouse. Or, celle-ci est comme un otage entre ses mains. Voilà qui protège globalement toutes les épouses, du moins celles de l'aristocratie. Au fond, si prédation masculine il y a, elle s'exerce surtout au dépens des esclaves (Foucault 2014). Mais on sait également que dans l'Antiquité, les jeunes garçons faisaient tout autant l'objet de la convoitise des hommes que les jeunes femmes.

Ailleurs, chez les Amérindiens, par exemple, les femmes ne sont pas objectivées comme en Occident. La relation entre les sexes apparaît d'emblée beaucoup plus équilibrée. Leurs premiers observateurs, notamment les missionnaires, déploraient la liberté des femmes autochtones. Voici ce qu'écrivit en 1702 le jésuite Étienne de Carheil (cité par Gilles Havard) :

[Ce sont] des femmes seules, des femmes sans leurs maris, des femmes maîtresses de leur propre corps, des femmes qui peuvent le leur donner [aux traiteurs] et qu'ils savent disposés à le vouloir, en un mot ce sont toutes des prostituées.

Havard 2014:326

Bien entendu, cette maîtrise sur son propre corps fait courir un grave danger. Par leurs mœurs dissolues, les Amérindiennes détournent les bons Français des préceptes moraux qu'inculque le christianisme. Il existe une autre preuve à mes yeux de l'absence de prédation masculine chez les Amérindiens : les guerriers ne violent pas les femmes. Ils les tuent ou les prennent en captivité pour se marier avec elles au terme d'un processus rituel d'adoption (Désveaux 2017)⁴. En revanche, en Occident, la figure du soldat pilleur et surtout violeur – puisque que c'est cela qui nous préoccupe tant aujourd'hui⁵ –, est un *topos* qui possède de puissantes correspondances dans l'ordre du réel, ainsi qu'en témoigne une fois encore à grande échelle la toute récente guerre des Balkans.

Pour revenir aux Amérindiens, conduisons pour un court instant la démonstration par prétérition. Que l'homme chasse ne signifie pas qu'il soit un prédateur. On fait référence ici au très beau livre d'Adrian Tanner sur les Cris

4. Voir en particulier les chapitres 3 et 4.

5. Pillage et destruction des biens, assassinat des hommes et viol des femmes sont longtemps allés de pair dans la conduite de la guerre en Occident.

de Mistassini, *Bringing Home Animals...* (1979). L'acte cynégétique est conçu comme une relation amoureuse dans laquelle le gibier finit par s'offrir au chasseur. On ne peut parler de prédation puisque la proie est ici, foncièrement, consentante.

Vous l'aurez compris, si l'homme prédateur, expropriateur indu du corps féminin, est une vieille antienne de notre civilisation occidentale, la figure n'a rien d'universel. En revanche, on sera volontiers enclin à dire qu'en Occident, tout l'ordre social tendait, jusqu'à tout récemment, à protéger la femme contre cette prédation. « Le père donne en mariage sa fille ». La femme toujours mineure reste sous la protection du masculin, d'abord père, puis mari, et éventuellement lorsqu'elle devient veuve, du fils. Souvenons-nous de l'idéal de la chevalerie : protéger la veuve et l'orphelin, soit ceux qui sont dépourvus de « protecteurs naturels », c'est-à-dire, en l'occurrence, bel et bien installés dans ce rôle-là par l'ordre social.

Mais à cela s'ajoute, en Occident, une autre dimension : le christianisme. Lequel apparaît, paradoxalement, comme plutôt féministe. Il faut s'arrêter sur trois moments clés de l'histoire à cet égard. D'abord, saint Paul, qui déclare : « Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ »⁶. Autrement dit, il n'y aura plus de supériorité des uns sur les autres ; mais l'égalité par fusion des peuples, des conditions et des sexes. C'est très clair. Deuxième moment : saint Augustin. Le père de l'Église fut un « chaud lapin » dans sa jeunesse, ayant une femme et au moins une maîtresse officielle. Comme chacun sait, il se repent ensuite et promeut l'idée qu'il faut avant tout combattre en soi le désir sexuel, afin de vouer toute sa dévotion, tout son ardeur d'amour à Dieu. Il parle bien sûr au masculin. L'amour physique existe, mais il ne sert qu'à la reproduction de l'espèce humaine. Ce faisant, saint Augustin donne un fondement théologique au « renoncement à la chair », pour reprendre la belle formule de l'historien Peter Brown (1995). Cette haine de la chair va caractériser la doctrine chrétienne jusqu'à nos jours. Le troisième moment est l'aboutissement d'une longue maturation sur laquelle on ne sait finalement pas grand-chose. Entre le XI^e et le XII^e siècle, l'Église parvient à imposer son modèle du mariage qui repose sur quatre principes : le consentement mutuel, la monogamie, l'exclusivité charnelle (autrement dit la fidélité), l'indissolubilité jusqu'à la mort, principes synonymes d'engagement de l'individu par rapport à un autre, qui sont *a priori* plus favorables aux femmes que le patriarcat antique (en particulier les deux premiers, voir Duby 1981). Le fameux consentement évoqué plus haut trouve ici son origine. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une révolution considérable, de l'invention d'une institution qui a été le socle de l'organisation sociale occidentale durant des siècles et que nous voyons mourir sous nos yeux.

6. Épître aux Galates, 3, 29.

Examinons les choses de plus près. Le consentement mutuel est un consentement au sexe, à l'accès au corps de l'autre, mais aussi à la paternité du mari. En ce sens, il y a une grande cohérence logique à ce qu'il implique monogamie, fidélité et l'indissociabilité. C'est un consentement donné une bonne fois pour toutes. On note que toute la littérature du XVII^e siècle (par exemple chez Molière) met en tension l'accord paternel, d'une part, et l'amour réciproque, d'autre part. Ce dernier est susceptible de donner lieu à un mariage sur la base d'un élan affectif symétrique, base du consentement mutuel. Pour autant qu'il soit sanctifié par un prêtre, et ce, après confession de la jeune femme uniquement, afin de bien sonder son cœur. On reconnaît la trace de la minorité féminine dans un dispositif parfaitement parasitaire par ailleurs. L'arme de dissuasion du père reste évidemment, de son côté, le refus de doter sa fille, ce qui lèse la jeune femme et également son amant en tant que futur époux.

Nous mettons à nu ici une contradiction typique de l'Occident, qui, d'une part, érige le patriarcat (lequel est en réalité tout autant un matriarcat car la mère a autant, sinon plus, son mot à dire dans les affaires de mariage), et, d'autre part, encourage le consentement mutuel. Le patriarcat se range du côté de l'intérêt matériel, le consentement du côté d'une conception spirituelle de l'amour ; l'amour entre un homme et une femme étant à l'image de l'amour, disons transcendantal, que l'on doit éprouver pour Dieu. Nul besoin de préciser que « par intérêt » renvoie éventuellement assez rapidement à la dimension physique, matérielle, sexuelle, crue de l'accouplement, tandis que l'amour, cautionné par l'Église, relève de la spiritualité et de la transfiguration de l'ardeur amoureuse. Ces deux conceptions de la relation sexuelle ont pour arrière-plan la question de la symétrie et de la dissymétrie entre les sexes. Le spectre de l'homme prédateur n'est jamais très loin, mais, justement, dans la doctrine chrétienne de l'*una caro* (l'homme et la femme ne font qu'un seul corps) au demeurant assez étrange d'un point de vue phénoménologique, le désir masculin prédateur est en quelque sorte domestiqué, encapsulé, voire dissout par la vertu féminine, synonyme potentiel de maternité. La vierge Marie mère de Dieu, *la vierge* – j'insiste –, s'impose comme référence absolue. Malheureusement, si le christianisme tempère, par le biais d'une dénégation généralisée, le caractère supposé impétueux de la sexualité masculine, il n'encourage nullement la reconnaissance du désir ou, plus globalement, de la sexualité féminine. Il ne fait aucun doute que, dans ces conditions, l'idéal de la vie chrétienne équivaut à un régime puritain.

Une chose est certaine : jusqu'à maintenant, le puritanisme d'obédience chrétienne a plus enfermé ou contraint les femmes que les hommes. Cela étant, on peut déceler une sorte d'alternance des périodes historiques en Occident, tantôt plus libres d'un point de vue féminin, tantôt plus puritaines. Au XVI^e siècle libertin répond un XVII^e siècle puritain avec le renforcement d'un patriarcat nobiliaire. Le XVIII^e siècle voit apparaître les salons tenus par des femmes et diffuse un certain libertinage où les femmes jouent pleinement leur rôle, ce qu'illustrent des auteurs comme Marivaux, Choderlos de Laclos ou Louvet de

Couvray⁷. Le XIX^e siècle se veut puritain. C'est l'ère d'un patriarcat bourgeois, assorti d'un double standard largement absent des périodes antérieures. Flaubert fait scandale en publiant *Madame Bovary* (1857). Cet âge puritain dure jusqu'au milieu du XX^e siècle. On assiste alors à une sortie extrêmement rapide du puritanisme : c'est ladite *révolution sexuelle*, laquelle reste tributaire des progrès scientifiques. Tout le monde s'accorde en effet pour voir dans la généralisation de la contraception féminine un vecteur très puissant de cette évolution extrêmement rapide des mœurs au cours des années 1970.

Or, en vertu du mot d'ordre #MeToo, il me semble que nous entrons dans une nouvelle période de puritanisme de nature *féminarcal* – si vous m'autorisez un tel néologisme. On observe une sorte de mutation par rapport aux alternances précédentes qui liaient jusqu'à un certain point patriarcat et puritanisme, d'une part, relative liberté sexuelle et condition plus favorable aux femmes, d'autre part. Comment expliquer la situation radicalement nouvelle qui est la nôtre aujourd'hui ?

Pour bien la comprendre, tournons-nous vers un texte un peu oublié de Claude Lévi-Strauss intitulé « la famille », texte auquel il tenait, car il l'a publié une première fois en 1956 puis repris et actualisé en 1983 dans *Le regard éloigné*⁸. Dans toutes les sociétés prévaut une division sexuelle des tâches, mais celle-ci varie. Par exemple, ici, ce sont les femmes qui cultivent la terre ; là, ce sont les hommes, comme chez les Pueblos par exemple. La poterie est faite par les femmes en Amérique, et par les hommes en Europe. Le tissage requiert en général des mains féminines, mais en Afrique de l'Ouest, ce sont les hommes qui s'en chargent, etc. Autrement dit, la division sexuelle des tâches, différente selon les sociétés ou les cultures, signifie à la fois qu'hommes et femmes diffèrent par essence – puisqu'ils s'adonnent à des occupations distinctes – mais que cette différence n'est pas déterminée uniquement par la nature puisqu'elle est susceptible de changer selon les lieux et les époques. La division des tâches relève de la convention, soit de l'arbitraire de la culture. Elle ne nous enferme pas dans un déterminisme que nous dicterait la nature. Cependant, il y a plus chez Lévi-Strauss. La culture, tout en déjouant la nature sur ce plan, n'en renforce pas moins la différence des sexes. Celle-ci représente en effet comme étant la première altérité et, dans la philosophie lévi-straussienne, l'altérité est précisément ce qui promeut l'intelligence humaine dans la mesure où elle la confronte et la sollicite en permanence.

Cette leçon nous aide à comprendre la situation actuelle à deux niveaux. Premièrement, elle nous permet de reprendre conscience que nous vivons une période doublement exceptionnelle sur le plan de l'évolution humaine. C'est la première fois que la division sexuelle des tâches, conventionnelle comme nous

7. *La vie de Marianne*, de Marivaux (ouvrage rédigé entre 1731 et 1742), *Les liaisons dangereuses*, de Choderlos de Laclos paru en 1782, et *Les amours du chevalier de Faublas*, de Louvet, roman à épisodes publié de 1787 à 1790.

8. Voir le chapitre 3.

venons de le voir, n'est plus en vigueur. Juste une brève anecdote ici : sous le second empire, au XIX^e siècle, il y a 150 ans, le gouvernement français se félicitait de son profond humanisme à la suite son interdiction de faire travailler les enfants, *mais aussi les femmes*, dans les mines. Aujourd'hui, au contraire, tous les métiers sont accessibles aux femmes, même celui des armes, bien que des réticences subsistent pour envoyer des femmes au front, là où elles sont susceptibles de tuer et où le risque d'être tuées s'élève en proportion (car c'est cela la guerre). Donc, tous les métiers sont, idéalement et en pratique, très largement ouverts aux hommes comme aux femmes dans nos sociétés postindustrielles contemporaines. Cette révolution, – car cela en est une –, s'est déroulée en deux générations, soit un laps de temps très bref. Le processus de mixité du monde professionnel, et plus globalement sociétal, est en voie d'achèvement, même s'il reste encore quelques progrès, çà et là, à accomplir. Les femmes sont omniprésentes dans le monde du travail. Elles travaillent désormais dans tous les domaines aux côtés des hommes. Cela vous paraît une évidence, vous qui avez vingt ans, mais c'est un changement considérable par rapport à la situation d'il y a à peine cinquante ans où seuls certains métiers, dit d'ailleurs du soin (du *care*, en anglais) étaient ouverts aux femmes, et souvent à elles seules. On l'a évoqué tout à l'heure, aujourd'hui, en France, il y a plus de magistrats femmes que d'hommes, mais il y a aussi plus de médecins femmes que d'hommes ; il y a plus d'universitaires femmes (du moins en sciences humaines) que d'hommes, etc. On dira alors que le phénomène de mixité professionnelle est en phase de consolidation. On va alors se permettre une métaphore géologique pour éclairer la crise actuelle, celle de la tectonique des plaques. Celles-ci bougent imperceptiblement pendant des milliers d'années, et puis, soudain, lorsqu'elles ont chacune trouvé leur nouvel emplacement, il y a un brusque tremblement de terre qui marque leur réajustement, suivi éventuellement de répliques. L'affaire Weinstein et ses suites ; c'est exactement à cela qu'on assiste : à la grande secousse de la rectification.

J'insiste sur le fait que la situation que nous vivons, la mixité totale de la vie professionnelle, est totalement unique dans l'histoire de l'humanité. Il n'est guère surprenant qu'elle engendre des ratés et de convulsions. Cette situation crée de nouvelles conditions des relations entre les sexes. Nous, les hommes, nous côtoyons désormais des femmes toute la journée, et pas seulement le soir à la maison comme c'était le cas de nos pères et grands-pères. Il en va évidemment de même pour les femmes. Hommes et femmes travaillent ensemble, autrement dit : coopèrent. Cela étant, ils et elles se trouvent également en situation de compétition, puisque, ne l'oublions pas, le monde du travail est régi également par la performance, les rapports de pouvoir et les rapports d'argent.

Avant, en matière de pouvoir et d'argent, il y avait complémentarité comme en matière de travail proprement dit. En schématisant à l'extrême, une grande division prévalait : le travail masculin extérieur à la maison produisait des revenus, donc indiscutablement du prestige et du pouvoir, tandis que l'univers domestique était sous la coupe de la femme, dont le rôle était avant

tout d'être une bonne ménagère, donc une bonne économiste (c'est l'origine du mot économie). Une certaine tension pouvait certes prévaloir à l'intérieur de l'unité matrimoniale : l'homme gagnait-il assez ? Transférait-il assez d'argent à son épouse pour assurer les frais du ménage et l'éducation au jour le jour des enfants ? L'épouse faisait-elle le meilleur usage quotidien de cet argent ? Quoiqu'on en pense, ce dernier rôle jouissait d'une vraie reconnaissance sociale et apportait son lot de gratifications. La scène s'est considérablement modifiée aujourd'hui ; la complémentarité d'antan a cédé le pas à une concurrence entre les hommes et les femmes à l'extérieur, dans la sphère du travail, mais également à l'intérieur du couple. Leur relation devient une relation de pouvoir à tous les niveaux, aussi bien dans la vie publique et professionnelle que domestique. À cet égard, le couple en tant qu'unité économique ne joue plus le rôle de refuge qu'il a pu jouer dans les époques précédentes. Ce qui explique son instabilité structurelle. On peut même s'interroger sur la revendication d'égalité salariale. Contrairement aux idées reçues, elle ne s'adresse pas en premier lieu à ses collègues, mais au « partenaire de vie », selon l'expression consacrée, puisque le couple standard *idéal* est désormais composé de deux personnes qui possèdent le même niveau d'éducation supérieure et jouissent du même statut professionnel. On se rend compte, par ce biais comme par de nombreux autres, que c'est l'individu lui-même qui devient l'unité de base de la société, et non plus le couple. L'économique déteint sur l'affectif, sur l'intime, voire sur le sexuel. Et au fond, nous sommes perpétuellement en train de nous demander si le jeu en vaut la chandelle. Nous ressasons perpétuellement les mêmes interrogations : dois-je rester dans cette entreprise, ou dois-je prospecter en vue d'un autre travail où je serai mieux payé et mieux considéré ? Et, corrélativement, dois-je faire perdurer mon couple ou dois-je chercher à en former un autre en brisant celui-là ? La logique du rapport entre les gains et les coûts nous taraude en permanence. Est-ce que je ne mérite pas plus que ce salaire qui est le mien ? Ne vaudrais-je pas plus que ce mari – ou que cette épouse – dont je suis présentement affublé ? « Parce que je le vauds bien » a été pendant des années le slogan d'une grande marque de cosmétiques...

Pour mieux prendre la mesure, la démesure plutôt, du séisme actuel, il faut faire intervenir le thème de l'altérité qu'avait mis de l'avant Lévi-Strauss et opérer un bref retour en arrière sur la trajectoire du féminin dans la conquête de l'égalité professionnelle. Regardons les choses en face : les femmes ont pénétré le monde professionnel par le bas, comme tout un chacun. Elles ont donc, dans un premier temps, agi en petites mains dociles pour bien se faire voir, pour obtenir la reconnaissance qui leur permettrait de progresser ensuite dans la carrière, selon l'expression consacrée. Rien que de très logique là-dedans. On ne peut exclure non plus que dans ce contexte de conquête, leur sexe ait été, dans certaines circonstances et pour certaines d'entre elles, un adjuvant, un élément qui leur a facilité le processus en cours. Il serait faux de dresser un bilan uniquement négatif de cette période où la résistance machiste alterne avec une reconnaissance des compétences rendue possible par une forme de séduction

diluée, mais pas moins effective. Un homme n'a pas forcément besoin de coucher avec une collaboratrice pour apprécier ses qualités, inséparables à ses yeux de sa féminité, donc de son altérité, pour reprendre le vocabulaire de Lévi-Strauss. Nous admettons volontiers que, dans ce contexte, la relation sexuelle – celle qui constitue la faute par excellence à nos yeux aujourd'hui – a pu se produire ; celle-ci découlant incontestablement dans de trop nombreuses situations d'un odieux harcèlement ; celle-ci découlant aussi parfois d'un intérêt bien compris des deux partenaires, et produisant alors un effet accélérateur de la carrière du protagoniste le plus jeune. L'intimité crée des liens dont la portée dépasse son orbite d'origine.

Nous sommes, collectivement, passés désormais à d'autres types de rapport. De la subordination dynamique, nous sommes passés à une égalité statutaire. Et c'est tant mieux. Cependant cela ne nous empêche pas de nous demander si le mouvement actuel, qui fait porter tout le poids de la déviance sexuelle sur les hommes en agitant le spectre de la prédation, ne fait pas aussi office d'exorcisme de la période antérieure ; s'il n'est pas une façon d'accélérer l'amnésie sur les clairs obscurs de la période de transition. On déchiffrera de plus *in petto* l'explosion actuelle de dénonciations des hommes de pouvoir qui abuseraient systématiquement des femmes dans leur environnement professionnel comme une critique masquée des femmes qui seraient tentées de confondre la sphère professionnelle et celle où se déploient leurs relations intimes. Dès lors que le patron qui sollicite, ou harcèle, sa collaboratrice en vue de coucher avec elle, est devenue la figure diabolique par excellence, il est clair qu'une secrétaire qui tombe amoureuse de son patron et parvient à coucher avec lui (puis l'incite à divorcer de son épouse) devient *ipso facto* fort peu recommandable, quand bien même par solidarité féministe son comportement ne saurait être dénoncé haut et fort. Nous avons affaire à la même logique, bien qu'à une moindre échelle, lorsque le parlement français a décidé en 2016 de « pénaliser le client » en matière de prostitution. Nul doute que derrière l'opprobre jeté sur l'homme ayant recours à l'argent pour assouvir son désir sexuel se profile l'intention d'entraver le « travail » des femmes prostituées sans pour autant les viser directement. Au fond, cela revient à dicter aux femmes ce que doit être la « bonne » relation sexuelle. Dès lors qu'il y a la moindre différence de statut entre l'homme et la femme, celle-ci est soupçonnée d'être intéressée, donc condamnable. Quoique certaines féministes s'en défendent, on assiste bel et bien au retour en force du puritanisme par le biais d'une norme insidieuse d'homogamie d'âge et de classe.

Mais il y a plus : dans ce paysage de désolation existe un risque de résurgence heuristique de la nature. Lévi-Strauss avait conjuré ce risque en soulignant le caractère arbitraire de la division sexuelle des tâches. Mais son spectre met aujourd'hui en porte-à-faux les féministes adeptes d'un constructivisme radical. Ainsi s'explique peut-être en partie leur rage et le déchaînement tout azimut de leurs dénonciations.

Cette résurgence de la nature honnie s'exprime sur deux plans, et ce sera ma conclusion, car il me semble avoir abusé de votre écoute. Premier point, dès lors que tous les métiers sont ouverts aux femmes, dès lors que l'arbitraire culturel d'une division sexuelle du travail est définitivement levé, on s'aperçoit que les garçons et les filles s'orientent spontanément vers des secteurs professionnels différents. Contrairement au rêve des constructivistes, la mixité n'est pas parfaite partout, loin de là. Ainsi, comme nous l'avons souligné précédemment, on rencontre manifestement beaucoup plus de femmes dans les métiers traditionnels du *care* (étant passées du statut d'infirmières à celui de médecins), dans l'enseignement, dans le droit, dans le commerce de détail, tandis que l'ingénierie attire massivement les hommes. Comment expliquer cette inégale répartition, sinon que les deux sexes n'ont en définitive pas exactement les mêmes inclinations profondes? Mais pour un culturaliste comme moi, on n'est pas obligé de recourir à l'explication naturaliste habituelle qui fait des garçons des êtres prédisposés aux mathématiques et des filles des personnes prédisposées aux disciplines liées à la parole. Nous privilégierons une hypothèse qui renvoie au vieux fond occidental. Les femmes cherchent de préférence les métiers de contact, car c'est à travers eux qu'elles obtiennent une reconnaissance immédiate de leurs compétences; c'est en effet dans le regard de l'autre qu'elles s'émancipent en acte de la vieille injonction patriarcale qui les objectivait. La reconnaissance de soi, à travers l'autre, apparaît pour elles le chemin le plus sûr pour démentir l'objectivation et prévenir toute tentation de retour en arrière.

Deuxième point, la conquête de l'égalité professionnelle s'est faite en parallèle, on le sait, de la révolution sexuelle. Cela équivaut à la prise en charge de la femme par elle-même de ce qui touche à sa vie sexuelle. Mais cela a une contrepartie: elle ne jouit plus de la protection, ni de sa famille, ni de l'ordre moral ambiant (autrement dit de la société). Elle est libre, oui, mais elle devient alors potentiellement plus vulnérable. Car il lui faut s'exposer pour être courtisée, autrement dit désirée. Là réside tout l'enjeu de la polémique entre Catherine Deneuve («je revendique le droit d'être importunée») et Caroline de Haas («une femme sur deux fait l'expérience du viol dans son existence»). La meilleure façon d'attirer l'attention sur cette vulnérabilité relative, c'est de rehausser les traits de la figure du mâle prédateur. Or, celle-ci s'était en partie effacée à la faveur du christianisme et, plus globalement, de la civilisation, au sens que lui donnait Norbert Elias (1973), à la faveur d'une morale fondée sur la retenue et la maîtrise de soi, d'une part, et la culpabilité, d'autre part. #MeToo parle en ce sens de la faillite de l'ordre moral enfanté par le capitalisme postindustriel. D'un certain point de vue, le mouvement dénonce la victoire du droit – un avocat a été payé pour défendre DSK, accusé du viol Nafissatou Diallo – sur la morale. Sur ce point, je suis d'accord avec lui. Cela étant, n'existe-t-il pas d'autres moyens pour réparer les préjudices passés que de jeter en pâture à la vindicte publique

l'honneur de quelques personnalités masculines en vue ? En d'autres mots, n'y-a-t-il pas d'autres solutions qu'une nouvelle chasse aux sorcières, à front renversé ?⁹ Où est le progrès ?

Mais après tout ce soir, c'est la Saint-Valentin... Il ne faut pas désespérer de l'espèce humaine, et peut-être que la guerre totale entre les sexes nous, ou plutôt vous sera épargnée...

Références

- BOVET P., 1928, *L'instinct combatif*. Paris, Éditions Flammarion.
- BROWN P., 1995, *Le renoncement à la chair. Virginité, célibat et continence dans le christianisme primitif*. Paris, Éditions Gallimard.
- CHODERLOS DE LACLOS, 2011 [1782], *Les liaisons dangereuses. Lettres recueillies dans une société et publiées pour l'instruction de quelques autres*. Paris, Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.
- DÉSVEAUX E., 2017, *La parole et la substance. Anthropologie comparée de l'Amérique et de l'Europe*. Paris, Éditions Les Indes Savantes.
- DUBY G., 1981, *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*. Paris, Hachette.
- ÉLIAS N., 1973, *Sur le processus de civilisation*. I. *La civilisation des mœurs*. Paris, Éditions Calmann-Lévy.
- FLAUBERT G., 1857, *Madame Bovary. Mœurs de province*. Paris, Michel Lévy frères.
- FOUCAULT M., 2014, *Subjectivité et Vérité. Cours au collège de France, 1980-1981*. Paris, Éditions de l'EHESS, Éditions Gallimard, Éditions du Seuil.
- GUILLARME B., 2012, «Deux critiques du consentement», *Raisons politiques*, 46, 2:67-78, disponible sur Internet (doi: 10.3917/rai.046.0067) le 6 mars 2018.
- HAVARD G., 2014 «Des femmes-sujets ? La question du consentement sexuel des Amérindiennes dans le contexte de la rencontre avec les Européens»: 320-358, in G. Havard et F. Laugrand (dir.), *Éros et tabou. Sexualité et genre chez les Amérindiens et les Inuit*. Québec, Les Éditions du Septentrion.
- L'ARISTOTE, 1570 [1516-1532], *Roland furieux*. Lyone, G. Rovillio.
- LÉVI-STRAUSS C., 1956, «Family»: 261-285, in H.L. Shapiro (dir.), *Man, Culture, and Society*. New York, Oxford University Press.
- , 1983, *Le regard éloigné*. Paris, Éditions Plon.
- LOUVET DE COUVRAY, 1787-1790, *Les amours du chevalier de Faublas*. Paris, Ambroise Tardieu.

9. Tempérons le propos toutefois: la sentence finale n'est pas le bûcher comme cela a pu être le cas au XVI^e siècle.

- MARIVAUX, 1731-1742, *La Vie de Marianne, ou les Aventures de Madame la comtesse de ****. La Haye, J. Neaulme.
- PERRAULT Ch., 1697, «Le petit chaperon rouge», in Ch. Perreault, *Histoires ou contes du temps passé, avec des moralités*, disponible sur Internet (<http://expositions.bnf.fr/contes/gros/chaperon/perrault.htm>) le 6 mars 2018.
- TANNER A., 1979, *Bringing Home Animals. Religious Ideology and Mode of Production of the Mistassini Cree Hunters*. St. John's, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland.
- THOMAS Y., 2017, *La mort du père. Sur le crime de parricide à Rome*. Paris, Éditions Albin Michel.

Emmanuel Désveaux
École des hautes études en sciences sociales–EHESS
54, Boulevard Raspail
75006 Paris
France
desveaux@ehess.fr